



HAL
open science

1067 : les chanoines de Saint-Junien se rebiffent

Manon Durier

► **To cite this version:**

Manon Durier. 1067 : les chanoines de Saint-Junien se rebiffent. L'Actualité Nouvelle-Aquitaine : science et culture, innovation, 2018, Communautés d'existence, 121, pp.30-33. halshs-01845294

HAL Id: halshs-01845294

<https://shs.hal.science/halshs-01845294>

Submitted on 20 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1067 les chanoines de Saint-Junien se rebiffent

L'expansion du réseau monastique était parfois source de conflits. Dénonciations et violences n'étaient pas rares comme le montre cette controverse entre les chanoines de Saint-Junien et les moines de Charroux.

Par Manon Durier

En 1067, les chanoines de Saint-Junien sont en colère. Très en colère. À l'époque, ils n'ont pas encore construit la belle église romane qui se dresse aujourd'hui au cœur de la ville, mais ils sont implantés dans son faubourg de Comodoliac depuis le VI^e siècle. Or, les moines de Charroux viennent de s'installer à moins de deux heures de marche de chez eux. À Rochechouart.

L'EXPANSION

Charroux est l'une des abbayes les plus puissantes de l'Aquitaine carolingienne. Fondée à la fin du VIII^e siècle par un certain Roger, comte de Limoges, ainsi que son épouse Euphrasie, fille de comte d'Auvergne, elle prend rapidement son essor grâce à la protection de Charlemagne et de ses successeurs. Les donations ne manquant pas, la communauté religieuse s'étend progressivement bien au-delà des murs de son monastère et essaime jusque dans l'Angleterre récemment vaincue par Guillaume le Conquérant. L'abbaye-

mère possède ainsi une vingtaine d'églises selon la liste confirmée par le pape Léon IX en 1050, et déjà près d'une centaine dans celle établie par son successeur Urbain II à la fin XI^e siècle.

Quoique spectaculaire, l'expansion de la communauté religieuse poitevine se comprend dans le contexte de l'époque. De nombreuses abbayes, comme celle bien connue de Cluny, tissent en effet l'essentiel de leur réseau monastique après l'an Mil. C'est aussi le moment où les fidèles achèvent de se regrouper dans des paroisses autour d'un édifice de culte et de son cimetière. Le phénomène est alors si puissant que le chroniqueur Raoul Glaber raconte avec enthousiasme le «blanc manteau d'églises» dont se couvrent alors la France et l'Italie. La densification du maillage religieux ne s'est pourtant pas toujours passée sans tensions.

UN CONFLIT DE VOISINAGE

Un certain mystère entoure la fondation de la dépendance de Rochechouart. Située à deux jours de marche de l'abbaye-mère, les textes conservés ne précisent pas son statut initial : s'agit-il d'une église paroissiale ou est-elle destinée déjà à une petite communauté de religieux de Charroux ? Tout est possible, même si un monastère est attesté seulement à partir de 1077. Ce qui est sûr, c'est le mécontentement des chanoines de Saint-Junien. Sans doute craignent-ils que leurs nouveaux voisins captent une partie de leurs revenus issus des paroisses. Plus grave encore, l'installation de moines à proximité immédiate du château de Rochechouart pourrait les priver du sou-

tien et des largesses d'une partie de l'aristocratie locale. Il faut dire que, loin de choisir un lieu isolé, les moines s'implantent précisément dans la forteresse...

Les réfractaires s'adressent donc d'abord à leur supérieur hiérarchique direct : Jourdan, évêque de Limoges. Celui-ci menace d'excommunier les contrevenants. Mais la roue tourne avec son successeur, Itier, qui accepte au contraire de procéder à la dédicace de l'église. Le rituel est crucial, car il transforme le bâtiment église en lieu sacré apte à accueillir le culte divin. Il ne peut être accompli que par un évêque (ou archevêque, voire pape). Si les chanoines de Saint-Junien ne parviennent pas à l'empêcher, ils remportent néanmoins une belle victoire : l'évêque de Limoges refuse ensuite de bénir aussi le cimetière associé à l'église de Rochechouart. Or, de même que l'édifice ecclésiastique, l'espace d'inhumation doit être consacré pour devenir le lieu sacré où peuvent être enterrés les membres de la communauté chrétienne. Mais les moines de Charroux ont plus d'un tour dans leur sac. Ils demandent alors à un voisin, l'évêque d'Angoulême, de procéder au rituel. Échec et mat.

L'ESCALADE DE LA VIOLENCE

Reconnaissons qu'Itier n'est pas beau joueur. C'est du moins ce que montre une lettre des chanoines de

Saint-Junien qu'ils adressent au pape en 1067. Ils y affirment alors que leur évêque s'est fait acheter. Cette accusation de simonie est grave, mais classique en ces temps de réforme grégorienne. Plus étonnant, l'accusé réagit comme ce qu'il est : un seigneur ecclésiastique, qui ordonne depuis son château la mise au pas de ceux qui osent se plaindre à Rome. Faire saccager cloître et église ne l'arrête pas. Mais le texte restitue également, dans une langue particulièrement vivante, le processus de justice entre communautés religieuses. Le pape y est l'arbitre, l'ultime recours. Celui que l'on supplie et pour lequel on parcourt parfois des milliers de kilomètres. Il n'est pourtant pas le seul rempart. Les réunions et instances de décision au niveau régional de la province ecclésiastique ont un rôle à jouer. On y tance ici, à Bordeaux, l'évêque violent. Finalement, les moines de Charroux obtiennent gain de cause : est-ce parce qu'ils sont trop puissants pour la petite communauté de Saint-Junien ? Ou est-ce au contraire parce qu'ils sont dans leur bon droit ? L'histoire (avec ou sans majuscule) ne le dit pas. Les chanoines se sont en tout cas rapidement remis de l'épisode, puisqu'ils entament quelques décennies plus tard la construction de l'imposante église que l'on admire encore au sommet de la ville. Mieux, ils développent à leur tour un réseau d'une quinzaine d'églises soumises à leur autorité...

Deux chapiteaux romans de l'abbaye de Charroux. Photographie de René Crozet, l'un des fondateurs du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale.



Manon Durier est archéologue et historienne, spécialiste de l'histoire religieuse au Moyen Âge. Elle est actuellement ingénieure de recherches à l'université de Poitiers pour le projet *Aquitania monastica*.

Vivante, indignée, la plainte des chanoines de Saint-Junien n'a rien perdu de son sel depuis 1067.

Lettre des chanoines au pape

« Les clercs de Comodoliat en territoire limousin élèvent une plainte aux oreilles de ta bonté, ô recteur de l'Église universelle, au sujet des moines de Charroux qui ont construit près du château de Rochechouart une église proche de la nôtre, malgré l'évêque [de Limoges] Jourdan qui y faisait opposition sous peine d'excommunication ; avec lui Raoul, prévôt de notre église, a continué cette opposition tant qu'il a vécu. En mourant, l'un et l'autre nous ont laissé en cours ce procès survenu non point par inadvertance, mais par voie de fait venant de moines mal intentionnés. Le successeur fut l'évêque Itier qui poursuivit avec nous la même opposition quelque temps ; mais ensuite, corrompu à prix d'argent, il changea d'avis et fit annoncer en synode qu'il ferait la dédicace de l'église. Nous nous sommes dressés là-contre et nous en avons appelé à toi, le Pontife romain dans l'assemblée de tous les personnages ecclésiastiques, mais rien n'y fit. »

MENSONGES ET VILÉNIE

« Huit jours avant la date de la dédicace, comme pour faire examiner le bon droit, à l'entendre, [l'évêque Itier] réunit clercs et laïcs, promettant par serment qu'il ne ferait rien si nous faisons la preuve écrite que la chose allait contre les statuts ecclésiastiques. Nous avons fait cette preuve et il en convint, et néanmoins il déclara qu'il ne changerait pas son entreprise ; alors, nous en avons appelé à toi une seconde fois. De quoi outré, il se retira dans son château, furieux de l'audace de notre appel à toi. Il revint le surlendemain avec une troupe à pied et à cheval, mais ne trouva personne ; en effet, nous nous étions enfuis avec nos gens, leurs femmes et leurs enfants, laissant seulement deux personnes du commun pour garder [notre] église. Il envahit celle-ci, qui n'appartenait qu'à lui-même, la souilla, la profana, barricada le cloître et, comme s'il craignait un coup de main de la part des faibles que nous sommes, il y mit comme gardiens les plus affreux des

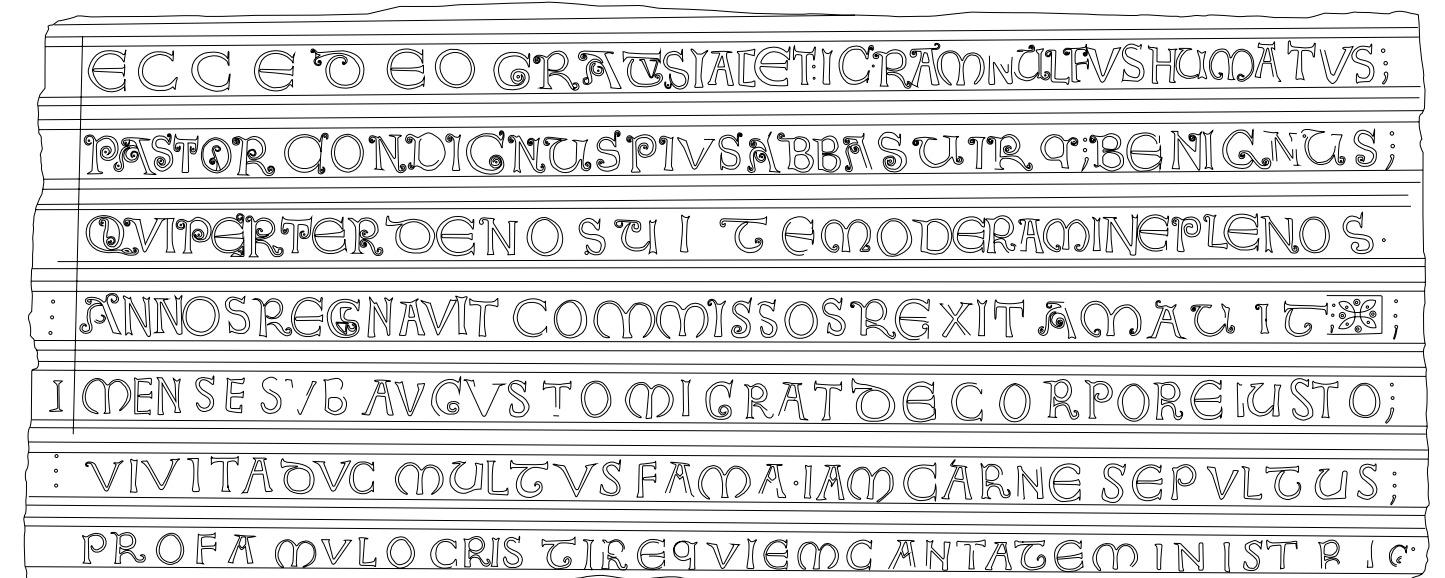
hommes. L'archevêque de Bourges, Aimon, lui manda cependant de ne pas se conduire de si méchante façon, mais il n'aurait pu effacer par une peine d'excommunication le fait d'une dédicace contre argent...



L'église de Rochechouart.

[...] [Par la suite, l'évêque Itier] ne voulut pas bénir de cimetière ; les moines [de Charroux], n'ayant pu l'obtenir, se tournèrent vers l'évêque Guillaume d'Angoulême auquel nous avons écrit dès que nous avons été informés. D'abord, nous lui avons donné un avertissement canonique et ecclésiastique ; puis, en vertu de ton autorité, nous lui avons fait défense de jamais donner aux moines une acceptation désobligeante et injuste pour nous. Mais, faisant passer la dignité romaine après le profit, il arriva à l'improviste et donna les paroles de bénédiction. Nous avons soumis notre droit au concile de Bordeaux en présence du cardinal Étienne, qui enjoignit à l'évêque Itier de nous donner sur les moines telle satisfaction que l'on n'entende jamais parler de l'affaire à Rome ; si ce n'était le cas, il était menacé d'avoir à craindre pour son rang. Mais une fois quitté le cardinal, l'évêque ne tint aucun compte des injonctions et des menaces. Il y a encore bien des choses que nous omettons de rapporter, pour qu'on n'aille pas nous accuser de malveillance et d'hostilité. Voilà simplement la plainte que nous avons jugé bon de te faire : de toi seul, en effet, nous espérons le rétablissement d'une situation sans remède.»

hommes. L'archevêque de Bourges, Aimon, lui manda cependant de ne pas se conduire de si méchante façon, mais il n'aurait pu effacer par une peine d'excommunication le fait d'une dédicace contre argent... [Par la suite, l'évêque Itier] ne voulut pas bénir de cimetière ; les moines [de Charroux], n'ayant pu l'obtenir, se tournèrent vers l'évêque Guillaume d'Angoulême auquel nous avons écrit dès que nous avons été informés. D'abord, nous lui avons donné un avertissement canonique et ecclésiastique ; puis, en vertu de ton autorité, nous lui avons fait défense de jamais donner aux moines une acceptation désobligeante et injuste pour nous. Mais, faisant passer la dignité romaine après le profit, il arriva à l'improviste et donna les paroles de bénédiction. Nous avons soumis notre droit au concile de Bordeaux en présence du cardinal Étienne, qui enjoignit à l'évêque Itier de nous donner sur les moines telle satisfaction que l'on n'entende jamais parler de l'affaire à Rome ; si ce n'était le cas, il était menacé d'avoir à craindre pour son rang. Mais une fois quitté le cardinal, l'évêque ne tint aucun compte des injonctions et des menaces. Il y a encore bien des choses que nous omettons de rapporter, pour qu'on n'aille pas nous accuser de malveillance et d'hostilité. Voilà simplement la plainte que nous avons jugé bon de te faire : de toi seul, en effet, nous espérons le rétablissement d'une situation sans remède.»



Requiem pour Ramnulf

Par Manon Durier

Chanter, bien avant Mozart, une messe pour les morts : voici l'objectif annoncé de l'épithaphe de cet abbé charentais au singulier prénom.

Voici que, agréable à Dieu, Ramnulf gît ici, enseveli. Pasteur combien digne, saint abbé, homme plein de bonté, Pendant trois fois dix ans, d'une vie vouée au gouvernement Il régna et dirigea avec amour ceux qui lui avaient été confiés. Au mois d'août, il quitte son corps de juste ; Il vit encore dans une large renommée, bien que sa chair soit ensevelie. Ministres, chantez *requiem* pour le serviteur du Christ.

Tout le raffinement du XII^e siècle résonne dans cette inscription. La poésie du rythme imprimé par ses sept hexamètres délicats apparaît en premier. S'y ajoute l'ornementation fleurie des lettres, qui vient amplifier l'éclat du portrait funéraire. L'évocation du défunt, justement, à quelque chose de l'oxymore : elle parvient à dépersonnaliser l'homme dont elle fait l'éloge. L'important n'est pas en effet l'individu, mais sa relation aux autres membres de la communauté.

De fait, la louange de Ramnulf n'est pas tant celle d'un abbé en particulier que celle d'un abbé idéal. Ne nous en étonnons pas trop pour l'époque romane. Au-delà de la commémoration du défunt, la sculpture funéraire constitue alors également un

support de méditation pieuse. Elle répond en cela parfaitement aux commandements de la règle bénédictine, qui exige de garder chaque jour la mort devant les yeux. Mais l'inscription de Ramnulf n'est pourtant pas un simple *memento mori*. En s'achevant par une demande faite aux prêtres de chanter à l'unisson, le texte permet à toute la communauté de Lesterps de se souder dans un rituel adressé à l'un de ses pères spirituels.

Traduction : Dom Jean Becquet, « Deux prieurés de Charroux en Limousin : Rochechouart et Magnac-Laval », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 123, 1995, p. 47-48.

Traduction de l'inscription : Corpus des inscriptions de la France médiévale.